

Décision n°2025-10-adhesion

Décision portant adhésion à l'association QUARES_2025

Le Président d'Aix Marseille Université

Vu le principe fondamental reconnu par les lois de la République relatif à la liberté d'association,

Vu l'article 11 de la Convention européenne des droits de l'Homme,

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901, relative au contrat d'association,

Vu le Code de l'éducation,

Vu le décret du 16 août 1901 pris pour l'exécution de la loi relative au contrat d'association,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1^{er} février 2024 portant délégation de pouvoir au Président,

Considérant la volonté d'Aix Marseille Université de renouveler son adhésion à l'association « Qualité et Responsabilité Sociétale en Recherche et Enseignement Supérieur - QuaRES » pour l'année 2025,

Considérant que l'association QuaRES regroupe plus de 400 experts et a pour objet l'observation et la valorisation des démarches qualité en recherche et en enseignement supérieur ainsi que de promouvoir les initiatives soutenant les missions Qualité et Responsabilité Sociétale, par le biais d'observatoires territoriaux, mise en réseau d'acteurs et de ressources,

Considérant qu'un tel réseau vise à mettre en avant un réseau d'échanges d'expériences, d'observation et de valorisation des pratiques, de sensibilisation et de formation des acteurs de la qualité et de la responsabilité sociétale en recherche et en enseignement supérieur.

DÉCIDE

Article 1:

Aix-Marseille Université adhère à l'association QuaRES pour l'année 2025.

Article 2 :

Cette adhésion entraîne le paiement d'une cotisation annuelle d'un montant de 150€.

Article 3 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 15 juillet 2025

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON



Publiée le : 24 JUL. 2025

Transmise au Recteur de la région académique le :

24 JUL. 2025